



## Modification n° 01

La présente modification a été préparée afin de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

### **Question 1 : Combien de formulaire de déclaration d'intérêt a été reçu et / ou le nombre de propositions auront besoin d'être évalués?**

Réponse 1 : L'équipe d'ITIF estime que les nombres suivants de propositions seront reçus pour le programme d'ici la date limite du 30 octobre 2014, à 17 h (HEA) :

- Produits biochimiques : 12-16
- Bois massif : 24-32
- Biomatériaux : 14-20
- Bioénergie : 24-32

Sur l'ensemble des propositions reçues au cours de la période de déclaration d'intérêt, environ 35 % portaient sur le volet Petites entreprises du programme ITIF (entreprises qui emploient moins de 100 personnes, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de dollars par année et qui présentent au programme ITIF une demande pour une somme maximale de 2 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un projet).

D'après le nombre de formulaires de déclaration d'intérêts reçus pour ce troisième appel de propositions, et selon l'hypothèse que de huit à dix demandes seront évaluées par jour, nous estimons que les réunions d'experts s'échelonneront sur deux semaines. Si cela se révélait nécessaire, RNCAN pourrait prolonger d'une à deux semaines la durée du contrat et augmenter proportionnellement le budget alloué en fonction du montant proposé par le fournisseur de services. L'équipe du programme confirmera le nombre précis de jours auprès du fournisseur de services après l'adjudication du contrat.

### **Questions 2 : L'équipe du programme ITIF peut-elle donner plus de détails sur les qualifications qu'elle recherche chez les experts en la matière et les généralistes du secteur forestier?**

Réponse 2 : L'équipe du programme recherche des experts en la matière et des généralistes du secteur forestier qui possèdent, sans s'y limiter, l'expertise suivante :

Experts dans le domaine des produits biochimiques forestiers et de la bioraffinerie forestière :

- expérience récente dans la réalisation de travaux de recherche ou de projets portant sur les produits biochimiques forestiers (c.-à-d. le biométhanol et l'extraction de cellulose, d'hémicellulose, de lignine ou de matières extractibles du bois) ou la bioraffinerie forestière;
- connaissance du secteur forestier nord-américain et du secteur connexe de l'industrie biochimique et capacité de réseautage avec les intervenants de ces secteurs;
- connaissance des études de procédés ainsi que des plans technologiques et commerciaux portant sur la production de produits biochimiques primaires ainsi que de produits biochimiques et de biomatériaux spécialisés.

Experts dans le domaine des produits de bois massif :

- expérience récente dans la réalisation de travaux de recherche et de projets portant sur la production et l'amélioration de produits dérivés du bois, de produits de bois d'ingénierie (p. ex. lamellés-collés et panneaux lamellés-croisés) ou de systèmes de construction avancés;



- connaissance du secteur forestier nord-américain et du secteur connexe des produits dérivés du bois, des produits de bois d'ingénierie ou des systèmes de construction avancés et capacité de réseautage avec les intervenants de ces secteurs;
- connaissance des études de procédés ainsi que des plans technologiques et commerciaux portant sur la production ou l'amélioration de produits dérivés du bois, de produits de bois d'ingénierie ou de systèmes de construction avancés utilisant le bois.

Experts dans le domaine des biomatériaux forestiers :

- expérience récente dans la réalisation de travaux de recherche et de projets portant sur les biomatériaux forestiers;
- connaissance du secteur forestier nord-américain et du secteur connexe des biomatériaux et capacité de réseautage avec les intervenants de ces secteurs;
- connaissance des nouveaux matériaux à base de fibres ligneuses et de bois massif et de leurs produits dérivés tels que les matériaux biocomposites, les tapis de fibres, les bioplastiques et les matériaux cellulosiques.

Experts dans le domaine de la bioénergie forestière :

- expérience récente dans la réalisation de travaux de recherche et de projets portant sur la bioénergie forestière (p. ex. biogaz issu de la digestion anaérobie, production combinée de chaleur et d'électricité, granulés ou gazéification/pyrolyse/torréfaction);
- connaissance du secteur forestier nord-américain et du secteur connexe de la bioénergie et capacité de réseautage avec les intervenants de ces secteurs;
- connaissance des études de procédés ainsi que des plans technologiques et commerciaux portant sur la production ou la préparation de formes nouvelles/améliorées de produits énergétiques ou combustibles (solides, liquides ou gazeux) dérivés de la biomasse forestière.

Généraliste du secteur forestier :

- maîtrise des opérations techniques générales mises en œuvre dans l'ensemble du secteur forestier, y compris une expertise des matières premières et une connaissance des opérations et des technologies de fabrication;
- expérience récente dans la réalisation d'analyses de la chaîne d'approvisionnement, d'analyses de rentabilité ou d'études de faisabilité menées à l'égard d'initiatives propres à certaines installations, d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits;
- connaissances des plans commerciaux ou technologiques se rapportant à la réalisation de projets novateurs dans le secteur forestier, d'évaluations des risques et de mesures d'atténuation des risques dans le cadre de la production de produits dérivés de fibres ligneuses.

**Question 3 : Comme le présent appel de propositions a été publié une deuxième fois, cela raccourcit les délais d'exécution du travail par le soumissionnaire retenu. RNCAN disposerait-il de la marge de manœuvre nécessaire pour tenir des réunions d'experts si nous étions incapables de recruter les membres du groupe d'experts à l'intérieur du délai imparti?**

Réponse 3 : RNCAN accepte d'examiner les solutions de rechange et les plans d'urgence proposés par le fournisseur de services en cas de délais imprévus. Par exemple, l'équipe du programme accepterait de tenir les réunions d'experts pour le volet Petites entreprises pendant une semaine en décembre 2014 et d'examiner les demandes de volet Général au cours de la première semaine de janvier 2015. Le Ministère a augmenté le budget maximal du présent appel de propositions pour couvrir les urgences de cette nature.



**Question 4 : Les exigences de transparence prévues dans l'énoncé de travail dictent la tenue d'un processus ouvert. Ainsi, tout membre du public peut présenter une demande de participation au groupe d'experts. Or, nous craignons fortement que ce processus nécessite un investissement en temps initial, ce qui ne semble pas être prévu dans le calendrier figurant dans l'énoncé de travail.**

Réponse 4 : Il n'est pas nécessaire que le processus de recrutement soit long pour assurer la transparence et l'équité. Les fournisseurs de services peuvent proposer plusieurs scénarios, y compris la combinaison d'affichage d'avis publics pour une période réaliste et l'utilisation de leurs réseaux pour recruter un groupe d'experts diversifié à l'intérieur du calendrier proposé.

**Question 5 : Selon les formulaires de déclaration d'intérêts reçus par l'équipe du programme ITIF, seriez-vous en mesure d'indiquer ou d'estimer le nombre d'évaluateurs francophones qui seront requis pour chaque domaine d'expertise? S'il nous est impossible de trouver un expert bilingue dans un domaine particulier, pourriez-vous accepter certaines solutions de rechange telles que la traduction?**

Réponse 5 : L'équipe du programme s'attend à ce que le fournisseur de services propose une stratégie de recrutement qui est raisonnable et qui tient compte des délais impartis dans le cadre de ses efforts de recrutement de candidats bilingues. Si des efforts raisonnables ont été consentis et qu'un expert bilingue n'est pas disponible, l'équipe du programme est prête à accepter des solutions de rechange. Il est toutefois préférable que l'animateur soit bilingue ou qu'il se débrouille en français.

**Question 6: est-il prévu que les Experts en matière (EM) devront être rémunérés pour leur temps ?**

Réponse 6: Oui, la rémunération (ou honoraires) devra être un taux équitable qui sera négocié entre les EM / GSP et le soumissionnaire choisi.

**Question 7 : Est-ce que le rapport final sera publié ?**

Réponse 7: Non, RNCAN ne prévoit pas publier le rapport final

**Question 8 : Est-ce que le rapport final doit être traduit ?**

Réponse 8 : Non